
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 22 octobre 2013, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 10, rue Principale, dans la municipalité de Blue Sea à compter de 16 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Armand Hubert
Monsieur le conseiller Réjean Major
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe
Monsieur le conseiller Pierre Renaud
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont absents :

Monsieur le conseiller Morris O'Connor Low

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale.

Quelques citoyens sont présents.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte à 16 h 05 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2013-R-AG299

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, un seul point ayant à être traité.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Signification de l'avis de convocation

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le préfet constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par ce code, au membre qui n'est pas présent à l'ouverture de la séance.

2013-R-AG300

Centre de transfert et écocentre – Adoption du règlement modificateur numéro 2013-257 - Règlement d'emprunt pour les travaux d'amélioration de l'Écocentre

Considérant le besoin d'évolution des installations de l'écocentre suite aux constatations pratiques sur deux années d'exploitation;

Considérant que les travaux visés nous permettront d'effectuer un meilleur tri et de valoriser plus de matières reçues à l'écocentre;

Considérant qu'un meilleur tri et plus d'espace permettront des meilleurs coûts de sortie de nos matières;

Considérant que l'agrandissement du site nous permet l'implantation d'une solution technique pour un nouveau traitement du bois afin de répondre au bannissement de l'enfouissement du bois annoncé pour 2014 par le MDDEFP;

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement 2013-255 afin de répondre aux conditions d'approbation ministérielles;

Considérant que l'avis de motion de la présentation pour adoption du présent règlement à une séance ultérieure a été envoyé par courrier recommandé le 11 octobre 2013 aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant qu'une copie du règlement 2013-257 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance extraordinaire du 22 octobre 2013, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2013-257 tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-R-AG301

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale